

AUTONYMIE, DENOMINATION ET FONCTION METALINGUISTIQUE : QUELQUES REMARQUES

par Irène TAMBA

e-mail : Irene.Tamba@ehess.fr

Ce colloque sur l'autonymie a montré les relations complexes qui lient l'autonymie et le métalangage au niveau aussi bien de leurs manifestations empiriques que de leur approche théorique. A preuve la grande diversité des phénomènes et des problématiques qui ont été évoqués dans les communications et les discussions. Ce vaste ensemble d'observations et de propositions appellerait de nombreux commentaires. Mais je me bornerai ici à deux réflexions générales et à une troisième, plus particulière, concernant le statut nominal que l'on prête à l'*autonyme*.

Le premier point qui ressort de ce colloque est un clivage entre deux approches distinctes de l'autonymie. L'une s'inscrit dans une perspective sémiotique très large, l'autre est plus étroitement énonciative ou métadiscursive. Deux ouvrages-phares, qui se suivent à dix-sept ans d'intervalle constituent les références de base. Tout d'abord, en 1978, paraît *Le Métalangage* de J. Rey-Debove qui inaugure la problématique linguistique de l'autonymie et en explore extensivement les caractéristiques sémiotiques. Puis, en 1995, tout au long des deux tomes de *Ces mots qui ne vont pas de soi*, J. Authier-Revuz étudie en détail, dans le langage courant, les phénomènes identifiés par J. Rey-Debove sous le nom de « connotations autonymiques » en les présentant comme des manifestations spontanées du « dire en train de se faire » qui relèvent d'une *modalité méta-énonciative*. Ces deux perspectives de recherche entraînent de telles divergences au niveau à la fois des observations empiriques et de leurs éclairages théoriques qu'il en résulte aujourd'hui deux champs d'étude nettement dissociés. On enregistre par là le chemin parcouru depuis la thèse pionnière de J. Rey-Debove qui prônait l'unification du métalangage et de l'autonymie en une seule problématique sémiotique. Déplorant le fait que « la plupart des chercheurs qui ont étudié l'autonymie ne sont malheureusement pas ceux qui ont traité du métalangage », cette linguiste proposait « de situer et de décrire l'autonymie dans une théorie de la signification où les signes sont considérés intrinsèquement dans la relation entre signifiant et signifié » (1978 : 57). Elle rompait ainsi, d'une part, avec le vieux débat philosophique de la référence, « où les signes sont les noms des choses » et, d'autre part, avec « la question des métalangages » posée dans le cadre étroit de la notation logique dans les années 1930.

Ce parti-pris sémiotique débouche sur un riche inventaire de phénomènes linguistiques variés. A l'inverse, J. Authier-Revuz en se focalisant sur la *modalité autonymique* ne relève

qu'un sous-ensemble d'expressions liées à l'activité du sujet parlant. C'est donc la dimension énonciative de l'autonymie qui se trouve privilégiée.

D'où une seconde réflexion d'ordre méthodologique. Comme l'a suggéré A. Salem au cours de la discussion, il serait intéressant de procéder à une investigation informatisée s'appuyant sur le traitement de vastes corpus pour capitaliser au mieux les résultats des approches sémiotiques et énonciatives en prenant la mesure de la productivité et des rapports éventuels entre les divers phénomènes. Il a rappelé la conclusion mise en évidence dans l'ouvrage qu'il a cosigné avec B. Habert, A. Nazarenko, intitulé *Les linguistiques de corpus* (1997 : 214) : « l'observation raisonnée de données volumineuses [...] accroît la précision des descriptions ou les rectifie. Elle rend manifeste le poids des différentes règles. Les traitements multidimensionnels permettent de repérer des corrélations inattendues et en tout cas non perceptibles directement entre des phénomènes langagiers relevant de niveaux distincts de l'analyse linguistique. » Peut-être parviendrait-on de la sorte à corréler ou articuler des traits d'ordre énonciatif et sémiotique en évitant un triple écueil :

- 1) donner une définition de l'autonymie au moyen de principes trop puissants ;
- 2) présenter des descriptions éclatées de micro-domaines autonymiques ;
- 3) créer une notion linguistique de l'autonymie qui reste en partie prisonnière, d'un côté, de la question du métalangage logique et, de l'autre, de « la philosophie du langage » qui depuis « quinze siècles » l'envisage « dans une théorie de la référence où les signes sont opposés aux choses » comme le rappelle justement J. Rey-Debove (1978 : 57).

Une troisième remarque concerne le statut *nominal* de l'autonyme. Il règne bien des confusions à ce sujet, entretenues en grande partie par des interférences entre la notion courante de nom, la catégorie grammaticale du substantif et les constructions syntaxiques dites nominales propres à chaque langue, sur fond de considérations ontologiques concernant les rapports des noms aux êtres ou aux choses.

Pour débrouiller quelque peu cet écheveau terminologique autant que conceptuel, J. Rey-Debove établit une opposition tranchée entre *name* et *noun*. « Les logiciens traitent du nom « name », là où le linguiste étudie le nom « noun », écrit-elle (1978 : 64). Mais il ne suffit pas de distinguer le nom « name » de la catégorie grammaticale du nom « noun », pour supprimer tout rapport entre les deux notions. Du point de vue de sa forme, tout d'abord, un nom-*name* est soumis aux règles phono-morphologiques de la langue dans laquelle il s'intègre. Parmi les caractéristiques imposées aux *mots* ou unités lexicales en français, se trouve l'assignation d'une catégorie grammaticale. Ainsi un nom-*name* pourra-t-il avoir un statut de nom-*noun*. Du point de vue sémantique, la principale fonction reconnue à un nom-*noun* est bien celle de nommer (*naming*). Fonction que reflète la subdivision en *nom propre* et *nom commun*, selon que le nom est propre à un individu ou commun à une catégorie ou classe d'objets. Comme le remarque finement J. Lyons (1977, cité ici dans la traduction 1978 : 176), s'il n'y

avait aucun rapport entre *name* et *noun*, « on pourrait s'étonner que des générations successives de penseurs ingénieux aient confondu aussi grossièrement les deux relations en question, et surtout que dans de nombreuses langues naturelles on utilise le même terme de 'nom' pour ces deux cas ».

Pour mieux préciser le mode de référenciation autonymique, on peut le comparer aux trois dispositifs classiques dont on dispose dans une langue pour identifier le référent discursif auquel renvoie le sujet d'une phrase simple, à savoir l'emploi :

- 1) d'un nom propre (*name*);
- 2) d'un GN composé d'un nom commun et d'une détermination correspondant à ce que les philosophes appellent une *description définie*;
- 3) d'une expression déictique.

L'autonomie se différencie d'un nom propre ou d'un nom commun dans une description définie par son inaptitude à figurer dans ce que J. Lyons (1977 : 217) nomme des *appellative utterances* « énoncés appellatifs » (e.g. *this is John, he is called John Smith*). Alors qu'un nom commun entre facilement dans de tels énoncés (par exemple : *on donne le nom de/on appelle ergatif un cas qui exprime l'agent d'un procès*), les mots en emploi autonome y sont réfractaires. On ne dira pas : '*corde*' est le nom du nom *corde* ou '*étroit*' est le nom du mot *étroit*. Bref, si l'autonomie d'un symbole logique est considéré par Quine comme *the name of a name* il n'en va pas de même dans le langage courant, où l'autonomie n'a pas le statut d'un nom appellatif, fixé par une convention de nomination dans le lexique ou un acte de baptême (*naming*) pour un individu (cf. Kleiber 1981, Siblot 2001). La fonction référentielle d'un autonome repose essentiellement sur sa forme iconique qui l'associe à l'élément linguistique auquel il réfère.

Il apparaît ainsi (comble de l'ironie!) que l'autonymie est triplement mal nommée. Comme B. Bosredon et moi-même l'avions déjà montré dans un article sur *L'autonymie linguistique* (1998 : 184), l'autonomie métalinguistique « n'est ni un nom au sens de la grammaire (*noun*) ni un nom au sens sémiotique plus large de dénomination (*name*) ». En conséquence, il ne saurait être qualifié d'autonyme au sens étymologique de « nom de lui-même ». Bref, on peut difficilement sauver l'autonymie du naufrage qui la guette dans les eaux troubles de la référence, en tombant du Charybde du *name* dans le Scylla du *noun*. Aussi sortirons-nous du lexique pour mettre le cap sur la proposition et la phrase.

Rappelons tout d'abord que la proposition logique se compose de deux termes : le sujet et le prédicat (en laissant de côté l'analyse classique de ce dernier en copule et attribut). Le sujet permet d'identifier l'objet dont le prédicat affirme telle ou telle propriété. Comme le nom porté par un individu est ordinairement la meilleure façon de l'identifier, les logiciens ont appelé en anglais *name* (traduit selon les cas en français par *nom* ou *nom propre*) le sujet logique pour indiquer qu'il partage avec le nom propre cette fonction d'identification référentielle dans le

cadre de la proposition. Cette appellation repose donc sur la seule fonction référentielle du sujet logique, sans tenir compte de son expression dans une langue donnée.

Que se passe-t-il lorsqu'un élément autonome occupe la place de sujet logique dans une proposition métalogue, par exemple dans : '*_*' *symbolise l'intersection*? Pour les logiciens la réponse est claire : puisqu'il réfère à la notation, le symbole entre guillemets simples doit être tenu pour un « Name für sich selbst », dit Carnap c'est-à-dire pour un métaterme auto-dénotatif. Et, remarque J. Rey-Debove (1978 : 133), « nombre de logiciens ont interprété *Name* et sa traduction anglaise au sens de « nom propre », plutôt que de « nom commun ». Cette fonction dénotative a motivé le néologisme d'*autonym* forgé par Carnap en 1934, pour différencier dans le domaine logique deux modes d'emploi d'un même symbole : en *usage* avec la valeur que lui donne le langage logique auquel il appartient, ou en *mention* pour servir à désigner réflexivement le symbole, suivant les termes de Quine largement répandus aujourd'hui. Afin d'éviter toute ambiguïté entre ces deux emplois, les logiciens ont adopté une notation conventionnelle (majuscule gothique ou guillemets) qui signale systématiquement la mention ou autonome. On reste, on le voit, cantonné dans un problème de nomenclature technique, qui met essentiellement en jeu des « noms » d'objets relevant de langages logiques. Il s'agit, remarque justement F. Récanati (1979 : 66), d'une « théorie élaborée de la mention comme métanomination ».

Cependant, une proposition logique formulée dans une langue naturelle se coule dans la même structure syntaxique de phrase simple qu'un énoncé assertif. De ce fait, le sujet logique se trouve en position de sujet grammatical. En français, la fonction de sujet grammatical est dévolue à un nom propre aussi bien qu'à un GN identifiant un référent situationnellement défini. D'où il résulte que la structure phrastique confère les fonctions syntaxique et référentielle de sujet non pas au N mais au GN, en raison des éléments dont il se compose : N propre, pronom déictique, anaphorique, ou article, déictique/anaphorique, quantificatif + N, ou une unité lexicale d'une autre catégorie (adjectif) ou une unité syntaxique complexe (proposition). Et, spécificité que les phrases métalogiques partagent avec les phrases métalinguistiques, le sujet grammatical y correspond à un terme d'un langage logique ou d'une langue naturelle en emploi autonymique.

Mais une telle homologie fonctionnelle justifie-t-elle le transfert du concept logique d'autonymie dans le champ de la linguistique? En se limitant au GN sujet de phrases métalinguistiques qui comportent un élément autonome, on observe, de fait, d'importantes différences.

En premier lieu, l'autonymie ne se limite plus aux unités d'une nomenclature d'un langage logique déterminé. Elle s'étend à toute forme phonique ou graphique de n'importe quelle langue. Comme l'indique justement J. Rey-Debove, « l'autonymie est une règle sémantique générale » (1978 : 58), c'est « un procédé universel » « non arbitraire », « qui permet de parler de tous les signes » (1978 : 61).

En second lieu, on l'a vu, le mode de désignation autonymique court-circuite l'identification au moyen d'un nom propre ou commun, en mettant en jeu une relation de désignation fondée sur un principe sémantique général de relation iconique. Comme le dit F. Récanati (1979 : 68) à propos des noms en mention des logiciens, « un mot-entre-guillemets n'est pas le nom propre de ce mot, il est ce mot lui-même, exhibé, montré ».

En troisième lieu, l'élément autonome qui forme la tête du GN peut s'employer seul ou précédé d'un anaphorique de genre masculin qui le relie à la forme cotextuelle qu'il « recopie », ou encore en apposition (directe ou liée par *de*) à ce que J. Rey-Debove appelle un « présentateur ou classificateur métalinguistique » (1978 : 61, 63), tel que *mot*, *syllabe*, etc.. Toutefois, contrairement à l'autonymie logique, l'autonymie métalinguistique n'est signalée par aucune notation conventionnelle régulière. Même s'il est fréquent d'employer des guillemets, des caractères italiques ou un soulignement, ces marques typographiques n'ont donné lieu à aucune convention standardisée et leur emploi reste fluctuant dans la mesure où il est facultatif, car redondant. Par ailleurs, ces signes typographiques sont polyvalents dans l'écriture usuelle, où ils servent à marquer une insistance, une citation, un décrochement énonciatif, etc.. Ils ne sauraient, de ce fait, avoir la même fonction distinctive qu'en logique.

En quatrième et dernier lieu, tout signe autonome acquiert une fonction syntaxique et référentielle au niveau du GN qui l'incorpore à la structure phrastique. Cette incorporation dans le GN peut se faire directement au moyen de la forme réflexive seule, ou par le biais d'un déterminant anaphorique ou d'un « présentateur métalinguistique ». Si l'on veut employer autonymiquement une unité lexicale, il faut donc désactiver les propriétés catégorielles généralement transmises au GN qui règlent ordinairement sa construction syntaxique et référentielle. Ainsi un N en emploi autonome perd-il le genre et la dénotation de l'unité lexicale à laquelle il renvoie. C'est donc en tant que forme « décatégorisée » qu'il s'incorpore au GN sujet qui lui confère son genre par défaut, le masculin, et sa valeur référentielle réflexive. Ainsi, arrive-t-on à une analyse diamétralement opposée à celle de J. Rey-Debove (1978 : 64), pour qui « le signe autonome, quel que soit son signifiant, est un nom (*noun*) ». Fait si bien avéré que, ajoute-t-elle, « il n'est pas nécessaire d'insister sur un point qui n'a jamais soulevé de discussions ni chez les philosophes ni chez les grammairiens ». On peut se demander toutefois s'il ne s'agit pas d'une fausse évidence, due à l'indistinction des propriétés grammaticales inhérentes aux unités nominales de rang lexical, de celles, syntaxiques et référentielles, attachées aux constituants phrastiques au niveau du GN.

Le rejet du statut nominal d'un signe en emploi autonome présente plusieurs avantages. Tout d'abord il n'oblige pas à traiter comme des N, des symboles, sigles ou figures qui n'appartiennent même pas au lexique d'une langue. N'est-il pas incongru, par exemple, dans un énoncé tel que (1) :

(1) (le) * indique une agrammaticalité

d'analyser le sigle /*/ comme un N masculin singulier s'il est précédé d'un article? On résout aussi le paradoxe apparent de l'énoncé (2) cité par J. Rey-Debove :

(2) chevaux est un pluriel

Puisque la catégorie grammaticale n'est pas une dimension pertinente pour le fonctionnement autonymique, on n'a pas à tenir compte des marques morphologiques de genre et de nombre liées à la forme nominale *chevaux*. Pas plus que n'intervient le signifié lexical de *chevaux* qui conduirait à référer à des animaux et non au vocable *chevaux*, comme le fait l'autonyme.

Comment, d'autre part, peut-on à la fois soutenir qu'un autonyme est indifférent à toute catégorie grammaticale et qu'il est toujours un substantif? Cette contradiction disparaît dès l'instant où l'on dissocie les fonctions syntaxique et référentielle du constituant syntaxique qu'est le GN, des propriétés grammaticales de l'unité lexicale qu'est le N.

Enfin on clarifie la notion de « nom de discours » ou de nominalisation que J. Rey-Debove tente de définir au niveau lexical en taxant les autonymes d'énigmatiques « noms A POSTERIORI » par opposition aux « noms A PRIORI » qui seraient les « noms mondains » (Rey-Debove 1978 : 144-145). En situant la nominalisation au niveau du GN au lieu du N, on peut rendre compte des propriétés distributionnelles et sémantiques que les autonymes acquièrent grâce à leur intégration dans un GN sans devoir supposer que « toute séquence autonyme <simple ou composée> est substantive » (Rey-Debove 1978 : 152).

Je conclurai rapidement par trois remarques. Tout d'abord, la désignation autonymique constitue un quatrième mode de référenciation qui repose sur le principe de reproduction iconique d'un segment ou d'une unité linguistique (cf. Bosredon, Tamba, 1998). L'autonymie se distingue par là, d'un côté, de la désignation par un nom qui suppose un contrat dénominatif et, de l'autre, de la désignation déictique qui met en jeu des repérages énonciatifs.

Ensuite, sur le plan morphologique, il convient, comme le recommande J. Lyons (1980 : 296), de distinguer :

- (i) l'usage métalinguistique d'une forme pour référer à une autre forme et (ii) l'usage métalinguistique d'une forme pour référer à un lexème (ou une unité plus complexe) dont elle est la forme de citation (*citation-form*).

Dans le premier cas, l'autonyme reprend à l'identique la forme d'un segment linguistique quelconque. Dans le second, propre au discours technique de la lexicographie ou de la terminologie, une « forme de citation conventionnelle » (Lyons 1978 : 14-15; 1995 : 24-25) est établie comme item-entrée d'une nomenclature pour représenter une unité lexicale, sous toutes ses formes d'occurrence.

Enfin, d'un point de vue théorique et descriptif général, il a bien été établi que la réflexivité est le principe relativement simple qui assure le fonctionnement autonymique (cf. Récanati (1979), avec la mise au point de Kleiber 1984). Par ailleurs les ouvrages de J. Rey-Debove (1978) et J. Authier-Revuz (1995) fournissent une bonne vue d'ensemble des divers phénomènes autonymiques et de leurs propriétés sémiotiques et énonciatives en français. Mais,

sans faire siennes les préoccupations ontologiques des philosophes portant sur les rapports entre noms et choses et celles, notationnelles, des logiciens soucieux de distinguer les symboles en usage et en mention, le linguiste a encore à préciser les dispositifs sémiotiques et discursifs qui relèvent de la double dimension référentielle, externe et interne, des langues. L'autonymie intéresse donc les linguistes, en tant que mode de référenciation métalinguistique ou métaénonciatif, distinct de la désignation ordinaire d'un référent au moyen d'expressions dénominales, descriptives ou déictiques.

Bibliographie

- AUTHIER-REVUZ J. (1995) : *Ces mots qui ne vont pas de soi, Boucles réflexives et non coïncidence du dire*, Paris, Larousse.
- BOSREDON B., TAMBA I. (1998) : « L'autonymie linguistique », *Sémiotiques* 14 : 171-187.
- HABERT B., NAZARENKO A., SALEM A. (1997) : *Les linguistiques de corpus*, Paris, A. Colin.
- KLEIBER G. (1981) : *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres*, publ. Université de Metz, distr. Paris, Klincksieck.
- KLEIBER G. (1984) : « 'Monsieur Auguste' est venu : Théorie naïve, théorie de la métanomination et théorie réductionniste », *Recherches en pragma-sémantique* : 215- 231, publ. Université de Metz, distr. Paris, Klincksieck.
- LYONS J. (1977) : *Semantics*, Cambridge, New York, Cambridge University Press; tr. fr., *Éléments de sémantique*, 1978, Paris, Larousse.
- Lyons J. (1980) : « Review of J. Rey-Debove, *Le métalangage*, 1978 », *Journal of Linguistics* 16 : 292-300.
- LYONS J. (1995) : *Linguistic Semantics*, Cambridge, New York, Cambridge University Press
- Carnap (1997) : *Signification et nécessité*, Paris, Gallimard; 1ère éd. allemande (1943).
- QUINE W. V. O. (1977) : tr. fr. *Le mot et la chose*, Paris, Flammarion; (1960) *Word and Object*, M.I.T.
- RÉCANATI F. (1979) : *La transparence et l'énonciation*, Paris, Seuil.
- REY-DEBOVE J. (1978) : *Le métalangage*, Paris, Le Robert.
- SIBLOT P. (2001) : « De la dénomination à la nomination. Les dynamiques de la signifiante nominale et le propre du nom », *Cahiers de Praxématique* 36 : 189-214.